



ASSEMBLÉE NATIONALE

16ème législature

Vérification des connaissances des médecins étrangers exerçant en France

Question écrite n° 4920

Texte de la question

Mme Katiana Levavasseur appelle l'attention de M. le ministre de la santé et de la prévention sur le manque de connaissances et de compétences de certains médecins étrangers exerçant sur le territoire français. En effet, Mme la députée a été interpellée par des professionnels de santé sur des manquements qui auraient été constatés concernant des opérations ou prescriptions effectuées par des médecins venant de pays hors Union européenne. Même si les praticiens à diplôme hors Union européenne (PADHUE), lauréats des épreuves de vérification des connaissances, doivent effectuer des fonctions probatoires permettant d'évaluer et de consolider leur compétence, en vue d'obtenir le plein exercice, certains professionnels du secteur voudraient un renforcement de ces évaluations. De fait, ils voudraient que soit mise en place une plus grande vérification des compétences et connaissances de ces praticiens étrangers, sur le long terme. Le besoin de médecins et l'élargissement de la fracture sanitaire actuelle ne doivent pas mettre en danger la santé, la vie, des concitoyens en permettant à des professionnels qui ne seraient pas suffisamment formés d'exercer. Un suivi approfondi doit être permis, dans l'intérêt général des Français. Ainsi, elle voudrait savoir s'il serait possible de mettre en place des contrôles réguliers concernant ces professionnels.

Données clés

Auteur : [Mme Katiana Levavasseur](#)

Circonscription : Eure (2^e circonscription) - Rassemblement National

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 4920

Rubrique : Médecine

Ministère interrogé : Santé et prévention

Ministère attributaire : [Santé et prévention](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [24 janvier 2023](#), page 590

Question retirée le : 11 juin 2024 (Fin de mandat)